

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

/ 4 MAI 2015

Paris, le

La ministre

Référence : CP/A15003491-D15004107
vos réf. : v/courrier du 30/01/20105

Mesdames les Conseillères régionales,
Monsieur le Conseiller régional,


Par courrier du 30 janvier 2015, vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet de forage et les objectifs de recherche d'hydrocarbures par la société Melrose Mediterranean Limited, objets du permis exclusif de recherche d'hydrocarbures dit « Rhône Maritime ».

Comme vous le rappelez, ce permis est juridiquement valide suite à la décision du Conseil d'Etat (arrêt du 19 décembre 2014) de confirmer le jugement en référé du tribunal administratif de Cergy Pontoise. Toutefois, le recours juridique sur le fond est toujours en cours d'instruction par ce tribunal. La décision relative à cette prolongation de permis sera prise lorsque le recours aura été jugé.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Conseillères régionales, Monsieur le Conseiller régional, l'expression de mes salutations les meilleures.



Ségolène ROYAL



Mesdames Sophie CAMARD, Christine SANDEL et Annabelle JAEGER
Monsieur Christian DESPLATS
Conseillers régionaux de Provence-Alpes Côte d'Azur
Groupe EELV-Poc
Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE CEDEX 20